

MAIRIE DE PARIS



**INAUGURATION DE LA
NOUVELLE PROMENADE DE LA
PETITE CEINTURE
(13E)**

Samedi 23 janvier 2016

DOSSIER PRESSE

LE SOMMAIRE

P.4 L'histoire de la Petite Ceinture :

- ✓ Chronologie de la Petite Ceinture
- ✓ Le protocole Ville de Paris - R.F.F. de 2006

P.5-6 Les aménagements existants :

- ✓ Un sentier nature et un jardin partagé dans le 12e
- ✓ Une promenade dans le 15e
- ✓ Un sentier nature dans le 16e
- ✓ Mais aussi des jardins partagés (14e, 18e)...et des gares (18e, 20e)

P.7-10 La Petite Ceinture en 2016 et demain :

- ✓ L'Acte II de la reconquête petite ceinture
- ✓ L'inauguration d'un nouveau tronçon dans le 13e
- ✓ Les tronçons en projet

P.11 Carte de la reconquête de la Petite Ceinture



L'HISTOIRE DE LA PETITE CEINTURE

- Chronologie de la Petite Ceinture de 1852 à 1996

Construite autour de Paris sous le Second Empire (1852-1869), la Petite Ceinture est une voie ferroviaire de 32 km pour le transport des voyageurs et des marchandises. Sa création tient autant pour des questions techniques et commerciales (notamment la fluidification des transports de marchandises entre les gares, militaires (via le soutien logistique des fortifications périphériques) ou encore économique (le chantier de la Petite Ceinture était inscrit sur la liste de travaux nationaux lancés pour endiguer le chômage).

En 1900, ce sont plus de 39 millions de voyageurs qui circulent via la Petite Ceinture. Le trafic baisse significativement au fur et à mesure de l'essor du métro, atteignant 14 millions de voyageurs en 1913 puis 7 millions en 1927. En 1934, il est décidé de cesser l'exploitation du transport des voyageurs.

Du point de vue du transport ferroviaire de marchandises, la Petite Ceinture subit la forte concurrence du transport routier à partir des années 1960-70. En 1996, est acté la fin du fret ferroviaire. La Petite Ceinture déploie depuis au cœur de la capitale un incroyable patrimoine industriel, que reconquiert au fil des années la Nature.

- La première pierre de la reconquête : le protocole Ville de Paris - R.F.F de 2006

En 2006, la Ville de Paris et le propriétaire du linéaire, Réseau Ferré de France (aujourd'hui SNCF Réseau), s'engagent conjointement sur les vocations et le devenir de la Petite Ceinture à travers la signature d'un protocole-cadre, préservant la possibilité à terme d'une réutilisation ferroviaire et définissant les principes d'aménagements locaux permanents ou temporaires sur ces emprises. Plusieurs tronçons seront ainsi ouverts et mis en valeur.

Entre 2007 et 2013, des aménagements de plusieurs jardins ou promenades publics sont réalisés sur des emprises de la Petite Ceinture : des sentiers Nature sont ouverts dans les 12e et 16e arrondissements, une nouvelle promenade est réalisée dans le 15e arrondissement, des jardins partagés sont créés dans les 14e et 18e arrondissements.

LES AMENAGEMENTS EXISTANTS

- Un sentier nature et un jardin partagé dans le 12^e



Situé dans le prolongement du square Charles-Péguy, ce secteur de l'ancienne ceinture ferroviaire a été aménagé afin d'accueillir un jardin partagé et un sentier nature, long de 200 mètres. Il permet d'aborder la diversité biologique de la ville à travers trois stations consacrées à la prairie, le taillis (ou boisement en formation) et le boisement. Grâce à sa signalétique, le parcours propose de découvrir les plantes et les animaux caractéristiques de ces types de milieux.

- Une promenade dans le 15^e



Ouvert au public en 2013 sur un linéaire de 1,3 km et une superficie de 3,5 hectares, cette portion de la Petite Ceinture du 15^e réunit des habitats naturels variés et intéressants tels que le boisement, la prairie, la friche, la lisière forestière, la végétation pionnière des ballasts et des murs. Chacun de ces milieux accueillent des espèces animales différentes. 220 espèces de plantes et d'animaux y vivent ou s'y promènent, entre le parc André-Citroën et le parc Georges-Brassens.

Dans les talus boisés, 21 espèces d'oiseaux, parmi lesquels le Gobe-mouche gris (*Muscicapa striata*) menacé, viennent faire leur nid. Dans les endroits plus ouverts comme les lisières, les prairies ou le ballast, des Hyménoptères, des papillons de jour et des Coléoptères viennent butiner.

- Un sentier nature dans le 16^e



Cette voie, située entre Auteuil et la Muette et désaffectée en 1993, a été reconquise par la faune et la flore.

En 2007, son aménagement en sentier nature a fait l'objet de chantiers d'insertion, spécialisés dans la préservation de la biodiversité.

Long de 1,2 km et représentant une superficie de près de 23 000 m², c'est un formidable corridor écologique pour la faune et la flore. Prairies et fourrés, bosquets ponctués de clairières et de zones aquifères, murs et talus calcaires, sont autant d'habitats pour une multitude d'êtres vivants insoupçonnés.

Pour guider le promeneur néophyte, un parcours ponctué

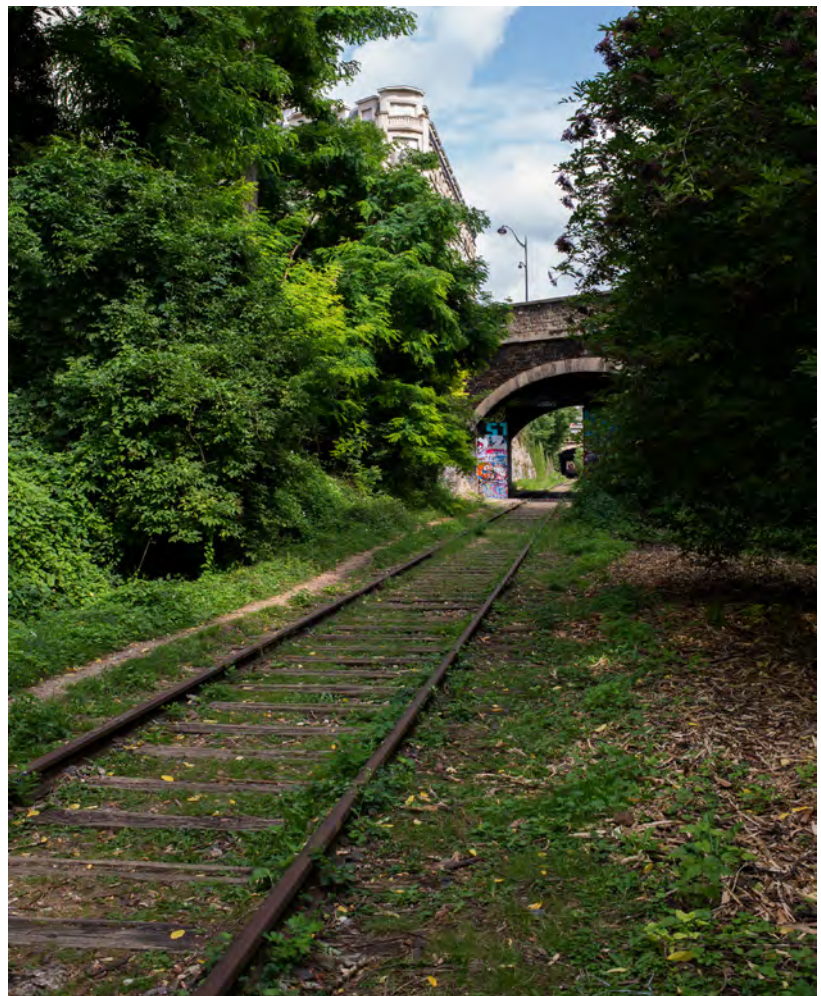
de six étapes nature présente le lieu à travers ses stations écologiques les plus représentatives. Constituée de prairies, de taillis, de talus boisés ou encore de ballast conquis par la végétation, ce site reste un milieu fragile.

- Mais aussi des jardins partagés dans le 14e et le 18e...

Deux jardins partagés d'envergure ont vu le jour rue des Coulmiers dans le 14e et rue du Ruisseau dans le 18e arrondissement.

- ...et des gares dans le 18e et le 20e

En concertation avec la Ville de Paris, plusieurs anciennes gares ont été cédées par SNCF pour être valorisées par de nouveaux projets souvent inédits, voire insolites, comme la gare accueillant la Flèche d'or (20e) ou la Recyclerie dans la gare d'Ornano (18e).



LA PETITE CEINTURE EN 2016 ET DEMAIN

- L'acte 2 de la reconquête : un nouveau protocole-cadre

Anne Hidalgo et Sophie Boissard, Directrice générale de SNCF Immobilier, ont décidé le 7 avril 2015, lors d'une visite de la Petite Ceinture en présence des Présidents de SNCF et de SNCF Réseau, de s'engager vers un nouvel accord qui marquera « l'acte 2 » de cette reconquête.

Cette nouvelle étape porte l'ambition d'ouvrir le plus grand nombre de tronçons possible pour la promenade et d'accueillir de nouveaux usages réversibles tout en valorisant la biodiversité ainsi que le patrimoine ferroviaire de la Petite Ceinture.

Elle a été présentée au Conseil de Paris les 13 et 14 avril 2015.

De nombreuses pistes sont étudiées avec les Mairies d'arrondissements qui engagent des concertations avec les habitants, les conseils de quartier et les associations : espaces verts, promenades, activités grand public, jardins partagés, agriculture urbaine, terrasses et petite restauration, activités sportives, événements culturels, ludiques et pédagogiques...

Ce travail va permettre dès l'année 2016 d'établir un plan-programme de l'ensemble de la Petite ceinture. La Ville de Paris et SNCF à travers SNCF Immobilier sont assistées d'une équipe pluridisciplinaire de spécialistes (architectes, paysagistes, programmistes...) pour imaginer les aménagements et les usages futurs.

- Un nouveau tronçon inauguré dans le 13e

D'une superficie d'environ 13 600 m², il se situe à proximité immédiate du nouvel éco-quartier de la gare de Rungis. Il facilite les circulations Nord-Sud, en reliant ce quartier résidentiel au boulevard Kellermann et à la ligne de tramway T3. Il fait aussi le lien entre les trois jardins que sont le jardin de la Poterne des Peupliers, le jardin du Moulin de la Pointe et le jardin Charles Trenet.

Ce nouvel espace vert compte des espaces de pelouse et des plantations et le cheminement des rails est mis en valeur. Il est doté de mobiliers et accueillera aussi des animations pour tous les âges, avec des espaces de restauration et une programmation culturelle et sportive élaborée par la Mairie du 13e arrondissement en lien avec les habitants.

Comme l'ensemble de la Petite Ceinture, ce tronçon ne constitue pas un espace public classique. La Ville de Paris et SNCF la considèrent comme un bien commun, qui fait de la Petite Ceinture l'affaire de tous.

La Maire de Paris a ainsi souhaité que les usages qui puissent s'y développer soit participatifs, que les Parisiens s'emparent eux-mêmes de cet espace urbain atypique.

C'est la raison pour laquelle les usages sont encore à définir et sont appelés à s'affiner, à évoluer. La Ville de Paris a simplement procédé à des aménagements de sécurisation et d'équipements ponctuels (par exemple, aménagement d'une placette avec installation d'arrivées d'eau et d'électricité qui permettra par exemple d'accueillir des food-trucks etc.)

- Les tronçons en projet

- Quartier Cours de Vincennes / Bercy / Charenton (12e)

LONGUEUR : 1,96 kilomètre

ENJEU : Il est envisagé la création d'une nouvelle promenade verte, ainsi que la réalisation d'une jonction entre la Promenade plantée de Bastille et le Bois de Vincennes d'une part, et entre la petite Ceinture et la porte Dorée par l'avenue Daumesnil d'autre part.

- Quartier Masséna / Régnault (13e)

LONGUEUR : 700 mètres

ENJEU : Le maintien de la desserte de la gare des Gobelins et la libération et la réhabilitation de l'ancienne gare Masséna, dans le cadre de l'appel à projets Réinventer Paris.

- Quartier Gare Ouest-Ceinture/ P a r c Georges-Brassens (14e/15e)

ENJEU : Dans cette séquence très verte et encaissée, l'enjeu principal est celui d'une liaison à terme entre le parc Georges Brassens et la Petite Ceinture.

- Quartier Rue de Vaugirard / Seine (15e)

RÉALISATION : La promenade de la Petite Ceinture

peut connaître des activités complémentaires ou des aménagements légers : aménagement d'une partie de l'ancienne gare de Vaugirard et d'espaces de co-working, retenu dans la liste des projets localisés du Budget participatif 2015.

- Quartier Gare de Montrouge / Hôpital Broussais (14e)

LONGUEUR : 746 mètres

ENJEU : Rendre accessible une grande séquence verte en tranchée. Et permettre un lien entre cet espace et le futur café-concert de la gare de Montrouge (qui sera réhabilitée en 2016)

- Boulevard Pereire (17e)

ENJEU : Concilier une séquence très riche en biodiversité et très encaissée avec de nouveaux usages associatifs ou publics.

- Quartier Clichy / Batignolles (17e)

RÉALISATION : La Petite Ceinture traverse le jardin Martin Luther King qui a connu une extension en avril 2014. Ce parc offre une surface de 6,5 hectares, avant un nouvel agrandissement, en 2018, qui portera sa surface totale à 10 hectares.

- Boulevard Ornano – Avenue de la Porte de St Ouen (18e)

PROJET : L'ancienne gare de Saint-Ouen, propriété de la Ville de Paris depuis 2010, va être réhabilitée en 2016, pour accueillir de nouvelles activités culturelles et de loisirs sous la responsabilité du Hasard Ludique.
ENJEU : Trouver des liens et une synergie entre les activités existantes (Jardin du Ruisseau, La Recyclerie) et ce nouveau projet culturel, par la Petite Ceinture et le mail Belliard.

- Quartier Rosa Parks / Buttes-Chaumont (19e)

LONGUEUR : 1,7 kilomètre

PROJET : La gare de Flandres et ses abords, vont accueillir un équipement culturel et musical, un restaurant, un bar et des activités de plein air.

ENJEU : Créer une promenade en balcon au-dessous des voûtes de la Petite Ceinture, en priorité dans la séquence comprise entre le Canal et l'avenue Jean-Jaurès.

- Rue de la Mare (20e)

SUPERFICIE : 4 900 m²



ENJEU : Réaliser un espace ouvert à des activités associatives et grand public sur ce site d'accès, en plain-pied sur cette séquence verte comprise entre les rues des Couronnes et de Ménilmontant.

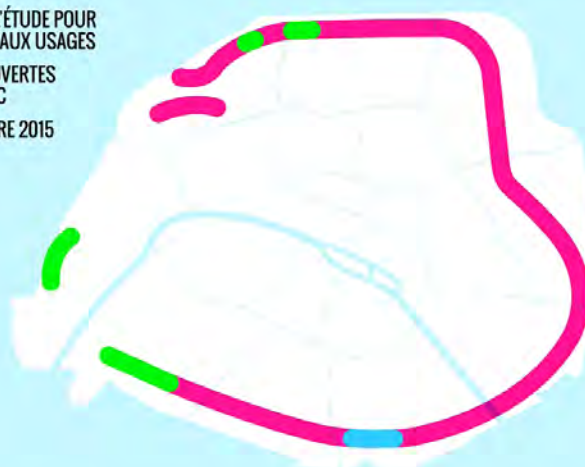
- Gare de Charonne / Rue de Bagnole / Gare d'Avron / Cours de Vincennes (20e)

LONGUEUR : 1,5 kilomètre

ENJEU : Imaginer un projet global et progressif sur ces différentes séquences qui offrent une topographie variée : en tranchée rue de Bagnole, à niveau du côté de la rue Florian et de la rue des Pyrénées, en balcon depuis la rue des Orteaux.

LA RECONQUÊTE DE LA PETITE CEINTURE

-  ZONES À L'ÉTUDE POUR DE NOUVEAUX USAGES
-  ZONES OUVERTES AU PUBLIC
-  OUVERTURE 2015



PARIS ET SNCF POURSUIVENT LA RECONQUÊTE DE LA PETITE CEINTURE

CONTACTS :

ALISON HADJEZ - PRESSE@PARIS.FR - 01.42.76.49.61

FLORENCE.LUGNIER@SNCF.FR - 01.85.07.83.07